

République Française - Département de la Haute-Savoie –
Arrondissement de Bonneville
MAIRIE DE FAUCIGNY
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2021

Le trente mars deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Alain PERNOLLET, Franck BOUZEREAU, Janine COSTA, Jean-François BIT, Patrick CARON, Christine COURTY-DECROUX, Sonia FRAISSINOUS, Fabrice GRISLAIN, Blandine JOLIVET, Julien JOLIVET, Sandra OBERSON, Anthony PELLET, Jérôme ZUNDEL formant la majorité des membres en exercice

ABSENT EXCUSÉ : Pascal CARME

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN exercice : 15 – Présents : 14 – Votant : 14

DATE DE LA CONVOCATION 24 mars 2021

Le Conseil Municipal

PREND CONNAISSANCE des décisions municipales suivantes :

N°210301 : Changement d'interphone Immeuble « Ferme Maurice ». Marché attribué à l'entreprise Electricité Générale A.BAUD & Fils sise à Peillonex pour un montant de 3 257,08 € TTC.

N°210302 : Achat d'une tondeuse autoportée. Marché attribué à la société BOSSON S.A.S sise à Cranves-Sales pour un montant de 9 500 € TTC.

N°210303 : Renouvellement du parc informatique de la mairie. Marché attribué à société INMAC WSTORE sise à Roissy-en-France pour un montant de 5 615,89 € TTC

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2021

DECIDE à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021

DIT que pour la taxe d'habitation, les collectivités ne votent pas de taux. Le taux est figé à celui de 2019 soit 14,82 % ; pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, il y a transfert de la part départementale aux communes, le taux de référence 2021 pour la Haute-Savoie s'élevant à 12,03 %, le taux communal total sera égal à 21,78 % soit 9,75 % équivalent au taux 2020 + 12,03 % ; pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties le taux de 38,75 % en vigueur en 2020 reste inchangé ; **DONNE** tous pouvoirs et toutes délégations à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces taux au titre de l'année 2021.

VOTE à l'unanimité, le budget primitif du Budget Principal

Section de fonctionnement : 1 686 728,21 €

Section d'investissement : 1 079 025,33 €

VOTE à l'unanimité, le budget primitif du budget Ferme Maurice

Section de fonctionnement : 248 757,88 €

Section d'investissement : 194 818,23 €

PREND ACTE et AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

SOLLICITE à l'unanimité, auprès du Conseil départemental, dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, des subventions d'un montant total de 41 588.39 € pour les projets suivants

Travaux d'aménagement place du Village cour mairie et école 10 619.80 €

Renforcement de chaussée routes de cz Pellet et cz Dubois67 956.98 €

Garde-corps de Pescalier école/cantine 4 600,00 €

CHARGE Monsieur le Maire, d'instruire, de signer et de transmettre les dossiers correspondants.

DECIDE à l'unanimité, de participer à compter du 1^{er} avril 2021 à la couverture de prévoyance et santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une mutuelle labellisée

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain PERNOLLET indique que suite à l'incendie de la maison du centre du Village en novembre dernier, les trois propriétaires ont le projet de construire à l'identique.

Suite à la discussion du précédent conseil municipal quant à une journée de « nettoyage vert » sur le secteur du creux en haut de l'ancienne fruitière, il est décidé que seuls les élus y participeront. Cette journée est fixée fin avril.

Pour les années prochaines les habitants de la commune pourront y être conviés.

Il ajoute que plusieurs personnes lui ont demandé s'il était vraiment nécessaire de laisser l'éclairage public toute la nuit. Actuellement une baisse d'intensité est programmée à partir de 23 heures. Après avis de l'assemblée, les candélabres seront éteints de 23 heures à 4 heures pendant une période limitée, un mois environ, la décision définitive interviendra après ce délai et au vu des commentaires de la population.

Dans le cadre la fibre optique, il signale que l'entreprise FOX TELECOM installe des aiguilles dans les fourreaux déjà existants. Un recensement des alimentations aériennes est en cours.

Il liste les demandes d'urbanisme déposées depuis le début de l'année en mairie, 4 permis de construire, 1 permis de construire modificatif, 4 déclarations préalables de travaux. Deux recours gracieux ont été reçus en mairie par rapport au permis de construire n°2020C09 au nom de la SCI Trèfle à 4 feuilles pour la construction de 12 logements au lieu-dit Sous Lavy.

Madame Janine COSTA signale qu'elle a participé à une réunion de l'ADMR de Saint-Jeoire. L'association recherche des bénévoles, le bilan financier 2020 est en déficit. Les salariés sont en train de mettre en place le portage de repas. Un marché est en cours pour trouver un prestataire, le repas serait facturé entre 4 et 10 euros suivant le revenu fiscal des personnes livrées.

Elle ajoute les points suivants : Aire de jeux : un mail a été adressé à la société qui a vendu la balançoire double agrès pour l'installation d'une balançoire bébé, aucune réponse à ce jour. Des bancs et tables supplémentaires seront disposés dans le parc du presbytère. Fleurissement : la commission se réunira pour choisir les arbustes à mettre en place route de Contamine et définir la journée plantation des fleurs en pot et dans les terre plain de la commune.

Monsieur Franck BOUZEREAU indique qu'il s'est rendu au conseil d'école de Faucigny. Madame Florence GAY remercie les élus pour leur collaboration. L'effectif scolaire pour la prochaine rentrée est en hausse puisque 15 élèves de CP devraient arriver et 6 élèves de CM2 partiront. Le

nouvel agent d'animation a pris ses fonctions le 8 mars, la tranche horaire de la garderie périscolaire du matin est de nouveau accessible.

La commission communication se réunira prochainement pour travailler sur le site internet et la prochaine publication du bulletin. Les élus ont pris connaissance du courrier qui a été adressé à Monsieur le Président du Syndicat des Crys, gérant l'école maternelle intercommunale, par rapport à une demande de participation financière pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire ajoute qu'un lopin de terre sera mis à la disposition des enseignants pour une animation jardinage. Une chasse aux œufs est également programmée la semaine prochaine.

Il signale que les travaux du parking du centre du Village s'achèvent. L'abri bus rénové y a été déplacé. Une demande auprès de PROXIMIT sera adressée pour que l'arrêt des cars se situe dorénavant à cette hauteur afin d'assurer la sécurité de tous.

L'enquête pour la déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement et l'élargissement de la route d'Entre Deux Nants est terminée. Monsieur le Maire informe que ce dossier aura un coût pour la collectivité, une ligne a été prévue au budget primitif, notamment pour les honoraires et indemnités qui seront à verser à Monsieur GUEGUEN, commissaire enquêteur, et aux avocats susceptibles d'être nommés sur ce dossier. Monsieur GUEGUEN émettra son avis d'ici l'été.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures 40.

Anthony PELLET
Secrétaire de séance



Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ
Maire

